

Orientations départementales

Enseigner les langues étrangères dans le département de Maine-et-Loire

CONTEXTE

La connaissance d'au moins une langue vivante étrangère est aujourd'hui une nécessité. Dans ces conditions, les élèves ne sauraient parvenir au terme de la scolarité obligatoire sans avoir acquis cette maîtrise élémentaire.

« La pratique d'une langue vivante étrangère » constitue un pilier important du socle commun de connaissances et de compétences et de culture dont les élèves doivent progressivement acquérir la maîtrise à l'école et au collège. L'école veille tout particulièrement à ce que les élèves soient capables de comprendre et de parler une langue étrangère dans une situation courante de communication.

L'enseignement d'une langue vivante dans les écoles du Maine-et-Loire est assuré par le maître de la classe ou par échange de services, au sein des écoles. Le taux de couverture est de 99 % pour le CE1 et 100 % au-delà, contre 65 % au CP dans le cadre d'un enseignement. L'anglais représente la quasi-totalité de cet enseignement, l'allemand un peu moins de 2 %.

En fin de CM2, un outil permettant de dresser un bilan des acquis est mis à la disposition de tous les enseignants.

UN PARCOURS COHÉRENT

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes repose sur un parcours linguistique adapté de l'école maternelle à la terminale, garantissant la progressivité de l'apprentissage et offrant aux élèves la possibilité de diversifier leur connaissance des langues et des cultures.

La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute des sonorités liées à d'autres langues, en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école.

A l'école élémentaire, les élèves reçoivent un enseignement de langues vivantes qui s'inscrit dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL).

Alors qu'une sensibilisation aux langues étrangères se développe dans les écoles maternelles, cet enseignement commence au cours préparatoire. A l'issue de l'école élémentaire, plus de 80 % des élèves maîtrisent la compétence « La pratique d'une langue étrangère » au niveau A1 dans les cinq domaines langagiers : comprendre à l'oral, parler en continu, réagir et dialoguer, lire, écrire.

LE PRINCIPE DE CONTINUITÉ

La même langue vivante doit être assurée dans la continuité de l'école élémentaire au collège. Le principe de continuité pédagogique entre les différents cycles de l'école élémentaire et du collège, dans le cadre de l'école du socle, fait l'objet d'une attention particulière. Sur le site de la Direction académique on trouvera un outil d'aide à la validation du niveau A1 qui pourra par la même occasion être un support dans le cadre de la liaison école/collège.

UN ENSEIGNEMENT ORGANISÉ

L'enseignement de la langue vivante se fonde sur un horaire annuel obligatoire de 54 heures qui peut se décliner en 1 heure 30 hebdomadaire en moyenne. S'il est nécessaire d'assurer une régularité tout au long de l'année, des plages d'apprentissage massées en langue peuvent favoriser des actions inscrites dans un projet : la création ou l'exploitation de spectacles, la lecture de textes originaux, une approche culturelle et la découverte des modes de vie du ou des pays où cette langue est parlée.

En partenariat avec le CIEP et le Rectorat de Nantes, le Maine-et-Loire bénéficie d'une dotation de 14 assistants étrangers. Ils interviennent essentiellement sur Angers et sa périphérie, Cholet et Saumur. C'est ainsi que 3 500 élèves du département bénéficient de la présence, aux côtés de leurs enseignants, d'un locuteur natif leur permettant d'être confrontés à une langue étrangère authentique.

LE NUMÉRIQUE, UN OUTIL AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Le numérique constitue un outil essentiel pour développer la pratique de l'oral (aussi bien en réception qu'en production). Il favorise la mise en place d'écrits fonctionnels et de communication notamment pour les élèves de cycle 3. A ce titre, le e-Twinning, plate-forme gratuite de jumelage électronique, permet d'établir des partenariats entre écoles de pays européens.

Les outils numériques permettent d'accroître l'exposition des élèves à la langue vivante authentique, avec des documents enregistrés par des locuteurs natifs ou des ressources en ligne.

Ils offrent la possibilité à l'élève de travailler à son rythme, selon son besoin et de s'isoler si nécessaire. Comme médiateur, ils rassurent et sont une première étape avant la prise de parole en grand groupe.

Les évaluations en sont facilitées et objectivées car l'enseignant va pouvoir écouter les productions orales des élèves en différé et autant de fois que nécessaire.

➔ Les tablettes numériques

En progression continue depuis la rentrée scolaire 2011, tous les témoignages convergent sur les qualités de la tablette numérique. Sa rapidité de mise en œuvre, son autonomie, sa légèreté, sa simplicité d'utilisation, sa mobilité modifieraient le rapport au savoir et auraient un impact positif sur les apprentissages.

➔ La baladodiffusion

Les lecteurs enregistreurs (MP3/MP4) ont l'avantage de constituer un matériel léger, maniable, très mobile et peu onéreux. Leur prêt dans les familles ouvre de nouvelles perspectives et accroît notablement le temps d'exposition à la langue vivante. Ils peuvent être une aide précieuse à la différenciation.

➔ E-primo

Le déploiement de e-primo devrait faciliter l'accès aux ressources numériques en langues vivantes pour tous les élèves dans et hors classe.

LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS

Le dispositif Erasmus + qui a été rénové en 2014, doit permettre d'accroître la mobilité enseignante. Celle-ci doit répondre à un besoin de formation identifié afin de rendre plus efficient les apprentissages. Cette action de formation s'inscrit, non plus dans un projet individuel, mais dans un projet d'équipe d'école ou de réseau d'écoles.

M.A.J. le 24/06/2016

Dans cette rubrique

- [Continuité pédagogique dans un contexte de crise sanitaire](#)
- [Maîtrise de la langue](#)
- **[Langues vivantes](#)**
- [Mathématiques](#)
- [Culture scientifique et Développement durable](#)
- [Numérique](#)
- [Éducation artistique et culturelle](#)
- [Histoire, géographie, EMC](#)
- [Éducation Physique et Sportive](#)
- [Service Départemental de l'École Inclusive \(SDEI\)](#)
- [Adaptation scolaire](#)
- [Scolarisation des élèves handicapés](#)
- [Parcours de scolarisation ne nécessitant pas l'avis de la Maison Départementale de l'Autonomie \(MDA/MDPH\)](#)
- [École Inclusive](#)
- [L'École maternelle](#)
- [CASNAV49](#)
- [Scolariser un élève à haut potentiel](#)
- [Espace pédagogique académique](#)
- [LÉA Réseau écoles-collèges Maine-et-Loire Phil2éc \(Philosophie et écriture à l'école\)](#)
- [Éducation à la santé et à la citoyenneté](#)
- [Réussite éducative](#)
- [Sorties et voyages scolaires](#)
- [Actions éducatives](#)
- [Patrimoine local et structures partenaires](#)

La journée européenne des langues (dans la semaine du 26 septembre) qui se déroule chaque année peut être un bon tremplin pour amorcer un projet.